

Assurance-chômage: les syndicats en « profond désaccord »

Les cinq organisations syndicales représentatives CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO ont réaffirmé mardi dans un communiqué commun leur « profond désaccord » avec le « principe fondateur » de la réforme de l'assurance-chômage. Alors que le pays fait face à une crise liée au Covid-19 qui « préoccupe » les travailleurs, « le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre une réforme de l'assurance-chômage dont les conséquences pèseront lourdement sur le quotidien des femmes et des hommes qui perdent leur emploi », écrivent les cinq syndicats, qui s'expriment rarement en commun.

« Nos organisations demeurent en profond désaccord avec le principe fondateur de cette réforme selon laquelle la baisse des allocations chômage inciterait à un retour plus rapide à l'emploi », poursuivent-ils, voyant dans cette initiative « d'abord l'occasion de faire d'importantes économies budgétaires aux seuls

dépens des demandeurs d'emploi ». Leur communiqué intervient alors que la ministre du Travail, Élisabeth Borne, doit réunir les partenaires sociaux une dernière fois le 2 mars au sujet de cette réforme controversée afin d'échanger sur « les points de sortie » de la concertation engagée à l'automne.

En ce qui concerne les mesures envisagées par le gouvernement, les syndicats affirment notamment que « les seuils d'accès à l'indemnisation doivent inclure un maximum de travailleurs et tout particulièrement les jeunes », que « la détermination des règles d'indemnisation doit obéir à des principes simples et lisibles » ou encore que « la dégressivité des allocations pour les plus hautes rémunérations est inefficace et doit être abandonnée ». Ils estiment aussi qu'une « modulation des cotisations patronales est nécessaire pour décourager les employeurs abusant des contrats précaires ».

Ce que l'exécutif prépare pour les fonctionnaires en 2022

BUDGET

Le budget pour 2022 marquera une première étape dans l'instauration de la prise en charge de la complémentaire santé pour les fonctionnaires d'Etat, pour un coût d'environ 400 millions d'euros.

L'exécutif semble plus enclin à des mesures catégorielles qu'à une hausse du point d'indice.

Renaud Honoré
@r_honore

Depuis dix ans, il n'y a guère qu'en période électorale (2016 et 2017) que les fonctionnaires ont bénéficié d'un coup de pouce général via le dégel de leur point d'indice. Peuvent-ils espérer un bis repetita avec l'échéance de 2022 ? L'élaboration du difficile budget pour 2022 vient de débiter à Bercy, et si le dégel du point d'indice reste très hypothétique à ce stade, au moins les agents publics de l'Etat peuvent-ils espérer un coup de pouce de 400 millions d'euros sur leur pouvoir d'achat l'an prochain via la prise en charge d'une partie de leur complémentaire santé. « C'est un exemple des mesures concrètes que l'on veut prendre pour les fonctionnaires », explique un proche d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Enthousiasme mesuré

La semaine dernière, la divulgation d'une note de la direction du Budget – par le site Acteurspublics.fr – qui mentionnait la stabilité du point d'indice des fonctionnaires pour la conception du budget 2022 avait pourtant mis en émoi les partenaires sociaux. « Aucune décision politique n'a été prise. Il s'agissait d'hypothèses techniques reprenant ce qui avait été décidé l'an dernier, mais ça ne préjuge en rien des arbitrages qui



L'élaboration du difficile budget pour 2022 vient de débiter à Bercy. Photo Romuald Meigneux/Sipa

seront pris pour 2022 », répond-on à Bercy. « Le débat sur le point d'indice n'est pas fermé, il aura lieu en temps et en heure », renchérit-on auprès d'Amélie de Montchalin.

Sur le fond, l'exécutif ne montre pas toutefois d'enthousiasme excessif vis-à-vis de cette mesure. Depuis le début du quinquennat, le gel du point d'indice reste la règle, justifiée notamment du fait des effets prolongés des accords catégoriels décidés en 2016 (accords PPCR) sur la masse salariale publique. Ces derniers vont s'achever fin 2021 (avec un coût supplémentaire de moins de 600 millions cette année) mais la philosophie n'évolue guère.

« Jouer sur le point d'indice reste une mesure très indifférenciée entre les différentes catégories d'agents, et il n'est pas certain que cela réponde aux besoins réels. D'autres mesures plus concrètes peuvent être plus bénéfiques », explique-t-on au cabinet d'Amélie de Montchalin. Lors du Conseil commun de la fonction

publique qui s'est tenu lundi, la ministre a ainsi mis en avant la réforme de la complémentaire santé des fonctionnaires, en réponse aux questions des syndicats sur les problèmes des rémunérations. Cela résulte de l'adoption la semaine dernière par le Conseil des ministres d'une ordonnance instaurant la contribution obligatoire d'au moins 50 % des employeurs publics à une complémentaire santé pour leurs agents.

Celle-ci ne sera effective qu'entre 2024 et 2026, mais les fonctionnaires de l'Etat auront droit dès l'an prochain à une contribution forfaitaire comprise entre 12 et 15 euros par mois, soit une facture d'environ 400 millions pour les 2,4 millions d'agents concernés.

« C'est une réforme importante », estime Martial Crance, secrétaire général adjoint de la CFDT Fonctions publiques. « C'est une aide financière significative, même si nous serons vigilants sur l'application con-

crète pour maintenir notamment la solidarité intergénérationnelle », souligne Luc Farré, le secrétaire général de l'Unsa.

Les fonctionnaires de l'Etat auront droit dès l'an prochain à une contribution forfaitaire comprise entre 12 et 15 euros par mois.

Après le « Ségur de la Santé » conclu l'an dernier avec une hausse de rémunération de 183 euros net par mois pour les soignants, l'exécutif espère ainsi convaincre de sa bonne volonté. D'autres pistes sont évoquées, comme un « geste sur le bas de la grille de la catégorie C » rattrapé par le SMIC ou « pour les carrières féminines », selon le cabinet d'Amélie de Montchalin. ■

Télétravail : les banques dans le viseur de Borne

La ministre du Travail, Elisabeth Borne, recevra les représentants du secteur, ainsi que ceux de l'ingénierie et du conseil, vendredi pour faire le point.

A. R. et Romain Gueugneau
@romaingueugneau

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, samedi. Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, dimanche. La ministre du Travail, Elisabeth Borne, mardi. Les prises de position officielles se sont enchaînées ces derniers jours pour avertir que la situation sanitaire n'est pas bonne. Entre autres mesures pour repousser la perspective d'un confinement, l'exécutif compte sur le télétravail, mais le message a du mal à passer, semble-t-il, dans certains secteurs professionnels, et pas des moindres.

Intervenant sur Europe 1, Elisabeth Borne a cité des études prouvant que le maintien des salariés chez eux réduit le risque de contamination de 20 % à 30 %. Las, la ministre a constaté une « érosion » de la pratique dans la foulée du deuxième confinement, érosion qui ne semble pas s'être atténuée depuis, la poussant à remettre les pendules à l'heure.

Après une première réunion début février, il avait été prévu de faire le point cette semaine avec les fédérations dans le collimateur, banque/assurance, ingénierie et conseil notamment. Prévue ce vendredi, la séance risque de tourner vinaigre même si la ministre note que « la situation est assez contrastée » dans chaque secteur. Pour ce qui est des banques, il y a celles qui jouent le jeu, et les autres, objets de contrôles de l'inspection du travail avec mise en demeure à la clé.

Ces critiques récurrentes ne plaisent pas à tout le monde. « Eriger le télétravail en dogme est une erreur », écrivait déjà le 7 février sur LinkedIn Daniel Baal, directeur général du CIC, mettant en avant les limites pratiques du travail à distance. *Stigmatiser des secteurs d'activité, donc des femmes et des hommes, est une faute.* »

Critiques injustes

La pilule passe d'autant moins que les banques estiment suivre les recommandations du gouvernement. « Dès le début de la crise sanitaire, elles ont mis en place d'importants moyens afin de placer une très large majorité de leurs salariés en télétravail, tout en continuant d'assurer une présence territoriale nécessaire en temps de crise », insiste la Fédération bancaire française (FBF). Tout en reconnaissant que si

le télétravail a très largement été mis en place dans les sièges, pour les agences, « il est indispensable de considérer la taille des structures, ainsi que les secteurs géographiques : une petite agence rurale aura plus de difficultés à instaurer le télétravail sur cinq jours, tout en assurant une présence minimale pour les clients. »

Les représentants du personnel mettent en avant une autre réalité : celle de salariés qui demandent à revenir. « Il y a une vraie rupture du lien social », explique un délégué syndical d'une grande banque, qui rappelle aussi que la pratique n'est pas innée dans le secteur. Les syndicats plaident néanmoins pour une meilleure application des règles du télétravail, dès lors qu'elles sont clairement définies. « Tant qu'il n'y aura pas de contraintes réelles, d'obligation légale, ça ne bougera pas », estime Mireille Herriberry, secrétaire fédérale FO Banques. ■

Les Echos Mercredi 24 février 2021